Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026032-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 30 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 23 avril 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 17

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle

Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; Mme HERVAGAULT Sandra a donné pouvoir à M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier a donné pouvoir à M. DELVA Bruno

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-032
OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION D' UN AGENT

Le Maire expose :

Par délibération en date du 6 février 2025, le Conseil d'agglomération a approuvé le projet de transfert de la compétence « Planification urbanisme » à Vitré Communauté ; puis adopté la Charte de gouvernance en vue de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) ;
Pour permettre une élaboration de ce document en lien étroit avec les communes, des mises à disposition partielle de personnel des communes au bénéfice de la communauté d'agglomération sont envisagées.

Ces mises à disposition visent à :
• Aider à la création d'une dynamique autour de l'élaboration du futur PLUI ;
• Piloter l'élaboration du premier PLUI de Vitré Communauté à l'échelle du bassin de vie de chaque agent ;
• Contribuer à l'élaboration des futurs outils et méthodes structurants la planification urbaine sur le territoire .

Dans la cadre de ces mises à dispositions la rémunération, les cotisations et contributions afférentes, ainsi que les charges correspondant à l'article 6 du décret n° 2008-50 du 18 juin 2008 versées par l'établissement d'origine seront remboursées par l'établissement d'accueil pour la part du temps mis à disposition.
Compte tenu de son accord, il vous est proposé d' accepter la mise à disposition partielle de Mme Aline Cusinato, à compter du 1er juin 2026 pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026032-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à disposition partielle auprès de Vitré Communauté de Mme Aline Cusinato, attaché principal titulaire à compter du 1er juin 2026 pour une durée de 3 ans, à hauteur de 10 % de son temps de travail ;

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnel à conclure avec la Communauté d'agglomération , annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

